



CONSEIL COMMUNAL
CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11 décembre 2025

Francis Baud, Président, déclare la séance ouverte.

Membres présents : 31
Membres absents : 0
Membres excusés : 9
Total membres : 40

Le quorum est atteint.

Ordre du jour (modifié)

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 46/2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
5. Préavis 45/2025 : Budget 2026
6. Préavis 47/2025 : Crédit complémentaire pour la construction d'un bâtiment multifonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE)
7. Préavis 48/2025 : Adoption du plan d'affectation communal (PaCom) et son règlement
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers

Préambule

- Francis Baud, Président, souhaite la bienvenue à tous et en cette fin d'année remercie pour les échanges constructifs qui ont eu lieu et la Municipalité pour son travail tout au long de l'année. Il remercie pour la bonne entente et la collaboration entre le Conseil, la Municipalité et l'administration.
- Cette année a vu disparaître plusieurs habitants, anciens municipaux ou conseillers. Il prie l'assemblée de se lever pour honorer leur mémoire. Il s'agit de : Nathalie Sandoz Locatelli, Georgette Ansermet et André Guibert.
- Il propose un petit changement dans l'ordre du jour : les points 4 et 5 seront inversés. La préfecture a été contactée à ce sujet et rien ne s'y oppose. L'assemblée vote à l'unanimité pour ce nouvel ordre du jour.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025

- p. 7 : Tatiana Alder corrige : il n'y a eu qu'une **seule** séance et non 8 séances.
- p. 2 : Mélanie Pernet corrige : il manque le F, donc **CHF 1'217'000.-**
- p. 2 : la subvention de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) corriger « nous n'avons pas encore touché CHF 270'000.- budgetés » en « **sur les 309'600 CHF budgetés seuls 39'600.- CHF sont finalement octroyés** »
- p. 2, point 2 « le bureau du Conseil fera une présentation sur l'organisation politique, et les mécanismes de votation **en** collaboration avec la Municipalité. »
- p. 5, point 6 : « l'étang doit **obligatoirement** être clôturé »
- p. 6, point 7 : « il explique le fonctionnement du DISREN **comme** suit, et non commue suit

Le procès-verbal corrigé est accepté à la majorité avec 1 abstention.

2. Communications du bureau

- Dates des séances du Conseil Communal pour l'année 2026 : 26 mars, 11 juin, 8 octobre, toutes à 20h00, 10 décembre à 18h30 suivi d'un repas.
- Séance d'information pour la prochaine législature 27 novembre 2026. Une liste est déjà disponible pour les inscriptions au conseil communal ou à la Municipalité.
- Visite du préfet le 3 décembre pour le contrôle annuel : tout est en ordre.
- Dates et échéances pour les élections : 12 janvier. L'ordre des candidats sera tiré au sort pour la liste des conseillers et la liste de la Municipalité. Le tirage au sort est public.
- Les dates du dépouillement : 8 mars et 29 mars.
- Ce soir, nous irons dîner à l'Auberge des Platanes et Francis Baud, Président, rappelle les règles concernant les boissons qui doivent être consommées avec modération !

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Souhaite la bienvenue à tous.
- Elle répond tout d'abord à Laurent Prélaz, Conseiller, excusé ce soir, au sujet de l'état locatif de l'immeuble multifonctions : l'appartement serait loué CHF 24'275.-/mois. Des 42 places de parc, 4 sont louées pour CHF 18'575.- /mois. Antonello Francescato, Conseiller, désire savoir ce qui se passe au sujet de la vente des actions Romande-Energie. Réponse : La Municipalité a décidé de garder ces actions.
- Informations sur les impôts : ils sont quasi à égalité avec 2024, soit CHF 6'851'000.-
- Pour les liquidités : le solde du CCP au 10 décembre est de : CHF 4'216'515.-
- Nous avons finalisé les travaux de renaturation de l'Asse (Préavis 7/2021) Le total des travaux à la Florettaz de CHF 890'700.- a été payé pour 95 % entre le Canton et la Confédération ainsi qu'avec l'aide de la Fondation Valéry pour CHF 4'280.50.-
- Les travaux pour la zone inondable (Préavis 12/2022) concernait un investissement de CHF 684'000.- dont seul CHF 21'500.- c'est-à-dire 5 % restent à la charge de la commune. Nous avons ainsi pu achever ces travaux à moindres frais.
- Visite du préfet : pas de remarques de sa part.
- Hier soir, (10.12.2025) le conseil régional de Région Nyon a validé le retour de Chésereux dans son giron.
- Nez Rouge est à disposition si nécessaire pour retours à la maison en ces périodes festives.

Patrick Barras, Municipal :

- Les travaux dans le village n'ont pas encore commencé.
- Les travaux pour la ferme « Lacôte » vont enfin démarrer.
- Les travaux pour l'auberge suivront, mais le délai de recours étant fixé au 12 décembre nous espérons que les travaux pourront commencer l'année prochaine. Il y aura sans doute des problèmes réels de parkings.
- Patrick Barras relève l'excellent travail effectué par la commission ad hoc pour le PaCom et la remercie. La commission a réussi à vulgariser toutes les huit années de travail avec des lois et des directives.
- Eclairage public : il y a un problème avec les luminaires au parking de la piscine. Les fournisseurs n'ont plus de stocks.

Yvan Laurent, Municipal : en réunion pour le CoDir, sera en retard.

Dominique Fleury, Municipal : RAS

Pascal Steimer, Municipal : RAS

Intervention du Conseiller Alexandre Bory : il remercie tout d'abord tous les membres des diverses commissions. Les rapports sont clairs et nous les recevons à temps pour nous permettre de les étudier en amont. Il propose que la commission ne lise que la conclusion – ou une partie du rapport qu'elle juge importante.

Francis Baud, président, rappelle que la lecture de la conclusion est obligatoire et qu'en effet il arrive que certains points du rapport soient lus en exergue, particulièrement quand il s'agit des finances. Si le contenu du rapport n'est pas lu mot pour mot, il est nécessaire d'avoir des explications verbales sur l'analyse du préavis. Il laisse le libre choix au rapporteur des commissions du mode de présentation.

4. Préavis 46/2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Philippe Widmer, Conseiller, commente le rapport de la commission des finances et donne des précisions sur certains points puis en lit la conclusion.

Ce préavis vise à adapter le bilan au MCH2.

1^{ère} mesure : meilleure répartition entre le patrimoine financier et administratif. La Municipalité envisage un transfert de la centrale thermique à bois dans le patrimoine administratif. Cela fait sens. Ça paraît cohérent en fonction de la répartition demandée.

2^{ème} mesure : on se base sur le bilan 2024 et la différence entre 2024 et 2025 n'est pas énorme. On constate qu'il y a de grandes réserves au passif du bilan. Dans MCH2, il est possible de maintenir des fonds de réserves. S'il y a une réserve au passif, il faudrait au moins 80 % (investissements ou cash) de réserve à l'actif. Dans le canton de Vaud, il y a 3 tâches auto-financées : les ordures ménagères, les réseaux d'égouts, le service des eaux.

3^{ème} mesure : ajustement du bilan. La Municipalité a décidé de procéder à des amortissements. Le bilan passe de 24 millions à 7 millions. Le bilan est net d'impôts.

Francis Baud, Président, ouvre la discussion.

Il donne la parole à Antonello Francescato, Conseiller, qui lit l'amendement proposant d'ajuster le bilan.

Francis Baud, Président, remercie pour cette intervention et annonce que l'amendement est valable et a été annoncé selon les règles.

Monique Locatelli, Syndique, se dit surprise par cet amendement. Depuis plusieurs années, nous avons des pertes dans nos résultats comptables parce que nous avons de gros amortissements à faire. Là nous avons la possibilité d'utiliser ces réserves comptables pour diminuer un maximum ces investissements qui trainent depuis plusieurs années. Le but n'est pas de se mettre à zéro car nous avons beaucoup d'inconnues par rapport aux finances cantonales, et les décomptes n'arriveront qu'un printemps prochain...elle pense qu'il est très malsain d'utiliser la totalité de nos réserves financières en passant dans le MCH2. Elle passe donc la parole à notre boursier communal, Pierre Yves Aubert, qui a suivi les cours à ce sujet.

Pierre-Yves Aubert, Boursier, précise que les opérations comptables pour passer au MCH2 ont deux buts :

1) Utiliser la totalité des réserves générales,

2) D'amener une situation comptable un peu plus favorable pour les années à venir. Dans les années précédentes, la commune accumulait des déficits principalement dus aux amortissements obligatoires. Le fait d'amortir intégralement le patrimoine administratif et financier permettrait d'économiser 1 million d'amortissements par année, ce qui devrait permettre de rendre un résultat comptable plus favorable qu'actuellement. Avec MCH2 il n'y a plus de notion de capital. Le bilan présentera au passif deux résultats, le résultat annuel et en-dessous le résultat cumulé des années précédentes – qui correspondra au capital actuel.

3) Il ajoute qu'un effort considérable est déjà fait pour amortir les 2/3 du bâtiment multifonctions qui vient d'être construit. Si nous acceptons cet amendement, les fonds propres sont effectivement à zéro, mais si nous recevons une facture de péréquation de CHF 500'000 ou plus, nous serons en négatif. Le Canton a mis en suspens la loi sur la comptabilité des résultats comptables des communes, car ils attendent de voir les prochains résultats.

Vote pour l'amendement d'Antonello Francescato : « *Autoriser la Municipalité à procéder à l'ajustement du bilan pour le passage à MCH2 en effectuant un amortissement de CHF 8'259'416'- du bâtiment multi-fonctions* »

Vote pour l'amendement : 5 oui, 19 non, 7 abstentions. L'amendement est refusé.

Vote pour le préavis tel que présenté (sans amendement) : majorité, 3 abstentions.

Monique Locatelli, Syndique, signale une petite erreur en p.3, chapitre 3 : au lieu d'une augmentation, il faut comprendre une diminution = « un moins ».

5. Préavis 45/2025 : Budget 2026

Christian Piaget, membre de la commission de finances, lit le rapport.

Il n'y a pas de questions.

Vote sur le budget 2026 : Le préavis est approuvé à la majorité et 1 abstention.

6. Préavis 47/2025 : Crédit complémentaire pour la construction d'un bâtiment multifonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE)

Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Edmond Granges, Conseiller, lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

Le préavis 47/2025 est approuvé à l'unanimité.

7. Préavis 48/2025 : Adoption du plan d'affectation communal (PACom) et son règlement

Le rapport partiel de la commission d'urbanisme est lu par Pascale Ferrari, Conseillère.

Questions :

Christian Piaget, Conseiller, remercie la Municipalité d'avoir étudié ce plan. Il regrette pourtant la décision du Canton de rejeter la conciliation qui avait été obtenue avec la Municipalité sur le plan de l'extension partielle (PEP). Par rapport au Canton, il est étonné qu'au chapitre 4, article 8, al. 2 qui se réfère à la liste des espèces envahissantes : thuyas, laurelles, etc. citées dans la « Liste Noire » et la « Watch List » sont interdites ». Or il n'y a plus de « Liste Noire » ou de « Watch List ». A la place il y a une liste des plantes envahissantes de Suisse de 2021 (mise à jour régulièrement). Les thuyas ne sont plus sur la « Liste Noire ». Christian Piaget, Conseiller, se sent directement concerné car il a énormément de telles plantes dans sa parcelle. Il avait essayé

de s'en débarrasser en demandant la subvention appropriée mais sans succès. Il aimerait que ces plantes ne figurent pas dans le PACom.

Patrick Barras, Municipal, relève que le point No 2, constitue aussi un grand regret pour la Municipalité. Nous aurions aimé mettre l'ensemble des villageois et les propriétaires sur le même pied d'égalité – référence aux 6 m. que la Municipalité réglementait afin que tout le monde ait ces mêmes limites ou distances. Les gens qui ont fait ce règlement à l'époque ne sont plus là pour en justifier la raison.

Il y a maintenant un règlement beaucoup plus complet et mis à jour, le règlement des patrimoines arborés et c'est ce document qui fait foi au niveau de l'aménagement du territoire.

- Francis Baud, Président, rappelle qu'un amendement peut être déposé si besoin.
- Christian Piaget, Conseiller, souhaite donc faire un amendement en demandant que les « thuyas » soient enlevés de la liste et qu'au lieu d'une « Liste noire ou Watch List » on se réfère au « règlement du patrimoine arboré ».
- Jean-François Burkhalter, Conseiller, remercie Christian Piaget. Il avait lui-même fait opposition à cause de la zone de verdure dont personne ne peut expliquer la raison. La commune a corrigé cette inégalité.
- Antonello Francescato, Conseiller, a également peaufiné le règlement et a noté une erreur en p. 11, opposition 4, où il faut corriger le no de la parcelle de 410 à 411.
- François Mathey, Conseiller, propose un changement de vocabulaire dans l'amendement proposé vu que ce document doit rester en vigueur pendant des années « les espèces faisant partie de l'annexe 5 du règlement de la RPLP sont interdites ».
- Amendement proposé : « *Les espèces envahissantes citées dans l'annexe 5 de la RLPrPNP (Règlement d'application de la Loi sur la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager), sont interdites.* »
- Vote pour l'amendement : il est accepté à la majorité et 1 abstention.
- Vote pour le préavis 48/2025 comprenant l'amendement : il est accepté à la majorité, 1 avis contraire et 1 abstention.

8. Rapport des délégués aux associations intercommunales

François Mathey. En préambule il rappelle que nous avons discuté ce soir sur 7 rapports et remercie pour le bon déroulement de ces discussions.

AIAB : (François Mathey)

Une séance le 2 décembre au BoResto. 1 préavis a été remis sur le tapis avec des améliorations portant sur la station des filtres à charbon, des filtres à sable et la station d'un monte-escalier. Préavis accepté à l'unanimité.

AEE : pas de séance

SDIS : pas de séance

ORPC : pas de séance

SIECGE : (Alexandre Rigamonti)

Une séance avec un préavis pour le crédit de CHF 62'000 pour remplacer la conduite d'eau à Eysins. Le deuxième préavis portait sur le règlement intercommunal de distribution d'eau et le 3^{ème} préavis concernait l'augmentation du prix maximum du m³ d'eau. Ces changements seront lissés sur 6 ans et l'impact par ménage sera très limité.

Groupement Forestier : pas de séance.

9. Divers

- 1) Demande de Wilson Favre concernant la mise à disposition du rapport de GastroVaud en rapport avec le projet de rénovation de l'auberge communale
 - Francis Baud se réfère à la Municipalité pour savoir s'il a été transmis
 - Patrick Barras, Municipal, répond qu'il y a une procédure en cours et de ce fait, Wilson Favre doit contacter son avocat.
- 2) Antonello Francescato, Conseiller, a remarqué que de nombreuses voitures sont parkées près de l'auberge de La Couronne et que les passants - quelquefois avec une poussette – sont obligés de marcher sur la rue
 - Patrick Barras, répond qu'il faut que ces derniers trouvent une autre solution pour parker leur voiture.

Francis Baud, Président, rappelle la prochaine séance le 26 mars à 20h00 et souhaite de bonnes fêtes à tous.

Monique Locatelli, Syndique, réitère ses meilleurs vœux à toute l'assemblée.

Le Président :



Francis Baud



La secrétaire :



Lilly Steimer